



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Sixième Commission

Point 182 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

Afghanistan, Allemagne, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation asiatique de coopération forestière

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation asiatique de coopération forestière,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation asiatique de coopération forestière à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

